

**Dictionnaire historique, topographique et biographique de la Mayenne
de l'abbé Alphonse Angot**

Thévalle - Tome III

Thévalle, châ., f. et mⁱⁿ, c^{ne} de *Cheméré-le-Roi*, à 1.500 m. du bourg, au-dessus de l'Erve. — *Le molin., le seignor de Thévalle*, 1260 (Maison d'Anthenaise, p. 138, 139). — *H. de Tesval*, 1285 (Arch. du chap. du Mans). — *J. de Tesvale*, 1380 (Arch. nat., X 1a. 29, f. 172). — *Le moulin et pescherie de Thesvalle*, 1490 (Arch. de la Mayenne, E., Censif de Cheméré). — *Thévalle*, châ. (Jaillot). — *Thévalles*, châ., mⁱⁿ (Cassini). — Fief et domaine mouvant de Cheméré, comme le reconnaît Énard de Thévalle en 1482. Des acquisitions successives et surtout la haute situation de ses possesseurs finirent par donner à cette seigneurie une haute importance qu'elle était loin d'avoir à l'origine. Jean de Thévalle, quand il eut acquis en 1558 la seigneurie de Saulges, prétendit que le ruisseau des Fontaines, qui naît au bourg, partageait sa juridiction de celle de Cheméré dont il disait ne relever que pour quelques parties de ses terres, tandis que le manoir et le fief mouvaient de Sainte-Suzanne. Le roi de Navarre appuyait naturellement ces prétentions, comme baron de Sainte-Suzanne. Jacqueline de Thévalle, en 1606 et 1624, se fit condamner pour refus d'hommages ; mais le procureur du prince de Condé, en 1652, ne fit aucune difficulté d'avouer les six fois et hommages qu'il devait à Cheméré pour les anciennes possessions et pour les acquisitions nouvelles.

Les seigneurs de Cheméré ne résidaient point et n'avaient pas même de domaine. Cela permit aux Thévalle d'ouvrir une chapelle sur le sanctuaire et d'encombrer le chœur lui-même de monuments superbes, de mettre leurs armes aux murs et aux fenêtres et d'obtenir les prières nominales au prône. Mais un procès savamment plaidé fit débouter leurs successeurs, à la veille de la Révolution, de leurs prétentions.

Hamelin Le Franc, seigneur de Cheméré, prenait en 1265 une rente de 8 lt sur « le molin de Thévale, en telle manière que lui ou son aloé, le jor de la feste saint André, porrunt prendre la cleif de la huge d'iceluy molin et les essues, » sans pouvoir toutefois se payer de leurs mains avant l'arrivée du seigneur de Thévalle.

Une tour de la forteresse du XV^e s. se cache maintenant dans les bosquets du parc. Le château actuel date en partie du XVI^e s., avec des remaniements et des augmentations postérieurs. Il est hardiment campé sur le bord du ravin au fond duquel coule l'Erve. Un musée d'antiquités préhistoriques et d'objets artistiques y avait été formé, surtout sous la direction de M^{lle} de Boxberg. Le portrait de David Rivault de Fleurance, signalé par Le Paige avec d'autres tableaux, existe toujours, mais n'est pas authentique.

La « belle chapelle séparée du château, » dont parle Davelu, et dans laquelle étaient réunies les fondations de la Place (Cheméré), de Beauvais (Saint-Pierre), de l'Aunay (Saint-Jean), a été remplacée vers 1850 par un édifice construit à grands frais, mais sans grâce. Là encore sont plusieurs jolies sculptures et les décors exécutés par M^{lle} de Boxberg.

Le siège du château par Talbot et la défense héroïque de Jean de Thévalle sont des imaginations du chanoine Foucault. L'avenue, qui autrefois conduisait jusqu'au bourg, s'arrête maintenant à la route de Saulges.

Seigneurs : Quelques noms se présentent isolés avant la filiation suivie : Avoise et Nicolas de Thévalle font des legs à l'église de Cheméré avant 1367 ; — Thomas est écuyer dans la compagnie de Jean de Landivy, 1378, et dans celle de Robert de la Ferrière, 1380 ; — Thibault sert sous Guillaume de Saint-Martin, 1380 ; — Herbelot,

exécuteur testamentaire de Jean Chevalier, seigneur de Comté, 1380, cité au chartrier de Juigné, 1383, est bailli du comte d'Alençon dans sa châtellenie de Thorigné, 1390, et sénéchal de Verdelle, 1397. La généalogie est désormais régulièrement établie. — Jean de Thévalle laisse veuve Philippe, qui est en procès avec le seigneur de Comté. Isabeau, sa fille, épouse Guillaume du Châtelet. — Fouquet de T., mari de N. des Écottais, 1384, 1405. — Jean de T., chevalier, prend deux sauf-conduits des Anglais, 1433, 1434 ; Julienne de Nouray, sa veuve, vit en 1451. — Énard de T. épousa : 1° Jeanne de Quatrebarbes, qui le fit seigneur de Bouillé, dit depuis Bouillé-Thévalle, et mourut en 1486 ; 2° Renée Fournier, d'Angers, qui fonda son anniversaire en l'église Sainte-Croix d'Angers le 22 février 1512 (v. s.). Il figure à la proclamation de la Coutume du Maine réformée, 1508. Dans son testament du 7 novembre 1512, il nomme Jean, son père, Jean, son fils, avec lesquels il veut être enterré au chœur de l'église de Cheméré ; Jean de Thévalle, son oncle, dont la veuve, Jeanne de la Chapelle, vivait encore ; Julienne de Nouray, sa mère ; Isabelle de Nouray, sa tante ; Jean Morin, seigneur de Loudon ; Étienne de T., ecclésiastique, son fils ; René du Bouchet, son gendre, sans oublier les deux filles bâtarde de feu Jean de Thévalle. — Jean de T. était en 1512 avec Énard, son frère, sous la tutelle d'Étienne, son aîné. Il épousa Françoise de Scépeaux, sœur du futur maréchal de la Vieilleville, à laquelle René du Matz, son frère utérin, donna le domaine d'Éventard, 15 juin 1544. — Jean de T. (V. ce nom) épousa Radegonde Fresneau, fille de Louis F. et de Radegonde de Maridor ; Charles, son fils, qui vivait en 1582, 1586, mourut avant lui. Jacqueline, sa fille unique, épousa Charles de Maillé, à condition que le second de ses fils relèverait le nom de Thévalle. Il y eut en effet un puîné, nommé Charles, qui porta ce nom, mais il mourut enfant. Urbain de Maillé, maréchal de France, fut donc seigneur de Thévalle. La fille qu'il eut de Nicole du Plessis, sœur du cardinal de Richelieu, épousa le 16 février 1641 Louis de Bourbon, le Grand Condé, qui lui fit expier dans une sévère réclusion ses extravagances et la violence que lui avait imposée à lui-même le terrible ministre. Thévalle passa depuis à Henri de Bourbon, 1690 ; à Henri-Jules de Bourbon, 1695, 1703 ; à Louis de Bourbon, 1709 ; à Louis-Henri de Bourbon et à la princesse de Conti, sa femme, 1712, 1718 ; à Louise-Anne de Bourbon, demoiselle de Charolais, 1738, qui en disposa en faveur de Louis-François-Joseph de Bourbon, comte de la Marche, 1762. Ce dernier vendit à François-Laurent-Scipion de la Rochelambert, mari de Michelle-Anne Douard de Fleurance, 1764. Le 19 novembre 1765, une seconde adjudication eut lieu au profit des créanciers du vendeur. Le château est resté dans la famille de la Rochelambert.

Arch. nat., R/3. 82, 83 ; R/5. 299, f. 24 ; X/1a. 4.846, f. 152. — Chart. de Thévalle. — Arch. de M.-et-L., E. 4.019. — Bibl. nat., P. O., au mot Thévalle. — Arch. de la M., Censif de Cheméré ; B. 393. — Chart. de Sourches, fds Nouray. — Factums entre les Coutard et les la Rochelambert. — *Comm. hist. de la M.*, t. III, p. 132. — O. de Poli, *Les Courtin*. — E. Moreau, *Carte préhist.*, p. 24.